

Figaro

24/09/21

La France porte la honte d'avoir abandonné une partie des harkis, mais qui les a tués ?

Demander pardon, au nom de la France, aux anciens harkis et à leurs descendants ? On ne saurait trop se féliciter des paroles prononcées lundi par le chef de l'État, ni de son intention de confier au gouvernement la rédaction d'un «*texte de loi de reconnaissance et de réparation*» visant à «*panser les plaies*» qui doivent être «*fermées par des paroles de vérité, gestes de mémoire et actes de justice*». Mais rendre hommage aux harkis, ces musulmans qui avaient choisi la France contre le FLN et dont «*l'honneur doit être gravé dans la mémoire nationale*», comme l'a affirmé Emmanuel Macron, nécessitera de passer par la vérité historique. Or celle-ci bouscule la légende nationale, et met seulement en cause la France et les Français.

Au début de 1962, tout le monde est pressé d'en finir avec la guerre d'Algérie : du côté français, pour se débarrasser de cette «*boîte à chagrins*», selon le mot du général de Gaulle, et du côté des indépendantistes, pour enfin chasser la France et les Français du territoire

algérien et édifier un État nouveau. Dès lors, les supplétifs musulmans de l'armée française - environ 200 000 hommes de 1956 à 1962 - dérangent le gouvernement, qui ne sait pas quoi faire d'eux, et le FLN, qui considère qu'ils ont trahi le peuple algérien.

Fin février 1962,

au lendemain de la conférence des Rousses, au cours de laquelle a été conclu avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) un compromis qui va déboucher sur les négociations d'Évian, Pierre Messmer, le ministre des Armées, informe les «*Français musulmans en service*» (engagés, appelés ou supplétifs) des options qui leur sont offertes. S'agissant des 70 000 supplétifs, ils se voient proposer trois solutions, dont un reclassement en métropole, mais les instructions officielles insistent sur les difficultés d'une installation en France «*qui ne (doit) être envisagée que si le maintien en Algérie se (révèle) impossible*».

Les accords d'Évian, respectés à la lettre par les Français, ont été violés de bout en bout par le nouveau pouvoir algérien

Le 18 mars 1962, talonnés par le général de Gaulle, Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie, les négociateurs d'Évian, apposent leur signature sur un document qui ne contient ni mention ni a fortiori garantie pour les Français musulmans. Présente pour plusieurs mois encore en Algérie, l'armée française dispose des moyens de faire respecter la sécurité des personnes et des biens. Mais elle n'a reçu qu'un ordre : ne pas bouger.

Dès le 19 mars, les unités supplétives commencent à être dissoutes. Leurs officiers, qui protestent, se heurtent à un mur. Le 3 avril, lors d'une réunion du Comité des affaires algériennes, de Gaulle porte ce jugement lapidaire : «*Il faut se débarrasser sans délai de ce magma*

d'auxiliaires qui n'a jamais servi à rien. »

Le 15 avril, le ministère des Armées ordonne le désarmement immédiat de tous les harkis, mais demande de regrouper ceux qui se sentent menacés. Le 15 mai, seulement 5 000 demandes de transfert en France ont été déposées. Trois jours plus tôt, Louis Joxe a adressé à Christian Fouchet, haut-commissaire de France à Alger, une note dénonçant les réseaux militaires qui se chargent d'organiser des rapatriements de supplétifs et enjoignant de prendre des sanctions, note confirmée par une directive de Pierre Messmer. Des consignes identiques circulent entre le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, et les préfets.

Ces ordres seront appliqués : des harkis arrivés clandestinement à Marseille, et d'autres à Toulon, seront renvoyés à Alger.

En dépit des interdictions et des obstacles multiples, environ 80 000 anciens supplétifs, chiffre comprenant leurs familles, se sont réfugiés en France en 1962 ; 40 000 autres y parviendront jusqu'en 1966. Cependant, la plupart d'entre eux, mis à l'écart de la société française, sont hébergés dans des camps précaires ou insalubres.

Ceux restés en Algérie, pour leur part, connaissent un sort terrible. Entre le cessez-le-feu du 19 mars et l'indépendance proclamée le 3 juillet 1962, le FLN procède à un recensement des harkis. Nulle instance centrale n'a appelé officiellement à des représailles contre eux, certes, mais l'anarchie qui règne au cours de l'été 1962 dans une Algérie où des factions concurrentes se disputent le pouvoir favorise les exactions. «*On ne fait pas une révolution sans quelques égorgements*», proclame, le 10 août, le commandant de la wilaya I, unité territoriale ou région militaire

en Basse-Kabylie, adresse à Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État, un rapport sur le sort subi par les anciens harkis. Le texte évoque des centres d'interrogatoires «*où l'on entendait très loin à la ronde les hurlements des torturés, et où près de la moitié des détenus furent exécutés, à raison de cinq à dix chaque soir*», et «*les supplices de quelques dizaines de harkis, promenés habillés en femmes, nez, oreilles et lèvres coupés, émasculés, enterrés vivants dans la chaux ou même dans le ciment, ou brûlés vifs à l'essence*», et encore des «*harkis morts, crucifiés sur des portes, nus sous le fouet en traînant des charrues, ou la musculature arrachée avec des tenailles*».

Le nombre exact de victimes de ce massacre est impossible à établir, mais les meilleurs spécialistes l'évaluent entre 60 000 et 80 000 personnes. Cette tragédie particulière au sein de ce conflit atroce que fut la guerre d'Algérie est une des pages les plus honteuses de notre passé national. Au terme de décennies d'occultation de ces atrocités et de mort sociale des harkis repliés en France, leur cause finira par percer, entre les années 1970 et les années 1990, et leur histoire entrera même à l'université.

Des deux côtés de la Méditerranée, c'est toute une chaîne de responsabilités qui aura provoqué ce drame. On ne peut en exonérer les accords d'Évian, approuvés à 90 % lors du référendum du 8 avril 1962 par les Français de métropole et respectés à la lettre par les Français, selon la logique voulue par le général de Gaulle, mais accords violés de bout en bout par le nouveau pouvoir algérien. Celui-ci, en 2021, regarde toujours les anciens harkis comme des traîtres. Le président de la République, dit-on, se prépare à présider le 60^e anniversaire des accords d'Évian, le 18 mars 2022. Mais honorer la mémoire des harkis «*en même temps*» que les accords d'Évian est une contradiction insoluble.

* *Chroniqueur au « Figaro Magazine ».*

DESSINS FABIEN CLAIREFOND



JEAN SÉVILLIA

Les pouvoirs publics français de l'époque portent la responsabilité de l'abandon d'une partie des harkis, mais ce sont les autorités algériennes d'alors qui sont coupables d'avoir commis ou laissé commettre le massacre de ces mêmes harkis, souligne l'historien*. Rendre hommage à ceux qui se sont battus dans l'armée française, puis commémorer les 60 ans des accords d'Évian en mars prochain, est une contradiction absolue, démontre l'auteur.